

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 17h10.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021
- Concernant le développement économique et les zones d'activité :
 - **APPROUVE** les CRAC établis au 31/12/2020 des ZAC de Metzange-Buchel à Thionville, Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham, Kickelsberg à Basse-Ham, Espace Meilbourg à Yutz, ZAC de l'Emaillerie à Manom ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
 - **PREND ACTE du** CRAC établi au 31/12/2020 de la ZAC Espace Cormontaigne à Yutz et **RENVOIE** à la procédure de clôture du bilan pour l'approbation des comptes
 - **AGREE** la cession à la société GUENEBAUT d'une surface de 19 320 m² sur la ZAC de Metzange-Buchel sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du terrain à 645 520 € TTC
 - **AGREE** la cession à la SCI KELCUT d'une parcelle d'une surface de 751 m² sur la zone les Futaies de Buchel sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 150 € HT le m²
 - **AGREE** la cession à la SCI BOWTHIO, sur la ZAC Metzange-Buchel, des parcelles au lieu-dit « route du Buchel » et **FIXE** le prix de cession au prix global de 850 000 € HT,
 - **AGREE** la cession à la SCI Les 2 Terres Rouges d'une surface de 10 599 m² sur la ZAC Metzange-Buchel – zone artisanale des terres rouges sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du terrain à 30 € HT
 - **APPROUVE** la prorogation de la durée du contrat de concession d'aménagement de la ZAC Espace Meilbourg, pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 15 octobre 2033
 - **DECIDE**, pour la ZAC Espace Meilbourg, l'octroi d'une garantie à hauteur de 80% des emprunts que la SODEVAM se propose de contracter :
 - 3 200 000 €, auprès du Crédit Agricole en vue de remplacer l'emprunt du Crédit Agricole garanti actuellement,
 - 2 560 000 € auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels en vue de remplacer les emprunts d'ARKEA et de la Banque Postale garantis actuellement
 - **AGREE** la cession à la SCCV M-Two du lot E d'une superficie d'environ 2 428 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC Espace Meilbourg pour le projet d'immeuble Meilbourg 2 et **FIXE** le prix de cession de la parcelle « E » à 725 000 € HT

- **AGREE** la cession au Docteur Adrian Mihail POPOVICI d'une parcelle d'une superficie d'environ 2 151 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC de l'Espace Meilbourg pour la création d'un pôle médical et **FIXE** le prix de cession des terrains à hauteur de 118 € HT le m²
- **AGREE** la cession à la SCI L.B.H.I. sur la ZAC du Kickelsberg d'une parcelle d'une superficie d'environ 3 198 m² sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 30 € HT le m², prix applicable aux surfaces précises qui auront été déterminées par arpentage
- **AGREE** la cession au SMITU Thionville-Fensch sur la ZAC du Kickelsberg d'une parcelle d'une superficie d'environ 30 000 m² sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du foncier au prix forfaitaire de 700 000 € HT
- **DECIDE** le versement d'une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2021, au profit de l'association Initiative Moselle Nord
- **ATTRIBUE** une subvention de 42 004 € et d'une subvention complémentaire de 3 000 € pour le soutien au Concours Trajectoires 2021 à l'Association ALEXIS et **APPROUVE** la convention de partenariat afférente
- **APPROUVE** la convention de délégation avec le Département de la Moselle dans le champ des aides à l'investissement immobilier des entreprises et le règlement d'attribution dédié au dispositif d'aides
- **APPROUVE** le projet qui consiste aux travaux de remplacement des sources et luminaires énergivores par des sources ou luminaires LED sur les candélabres existants situés sur les Zones d'Activité Economique de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 209 536,39 € HT
- **APPROUVE** l'offre de la Société SEE YOU SUN ainsi que le projet de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) qui régira l'occupation du site pour la mise en place des ombrières photovoltaïques étant entendu que cette convention fera avant signature l'objet d'adaptations liées aux particularités du site et d'une vérification juridique par un notaire
- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Grand-Est sur la gestion du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU)
- **PREND ACTE** des rapports d'activité 2019 et 2020 du SMITU Thionville-Fensch
- Concernant l'Habitat social :
 - **APPROUVE** le bilan annuel 2021 de réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - **APPROUVE** la contractualisation sur trois ans (2022, 2023 et 2024) du soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération à l'ADIL 57
 - **APPROUVE** la contractualisation sur trois ans (2022-2023-2024) du soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération au CALM – SOLIHA Moselle ainsi que le montant forfaitaire, ferme et non révisable au cours des années 2022-2023-2024, de 0,14 € par habitant (évaluation en fonction du recensement de la population totale au 1er janvier de chaque année de versement)
 - **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement par la Société BATIGERE, emprunteur, d'un Prêt d'un montant total de 2 149 000,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 92 logements, rue de la Marne, des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe à Thionville
 - **APPROUVE** un nouvel engagement de la Communauté d'Agglomération au Programme « Habiter mieux » piloté par l'ANAH, jusqu'au 31 décembre 2022, **CONFIE** la mission de repérage, de mobilisation des propriétaires et d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération au CALM, **MAINTIENT** à 500 € par dossier le montant de la subvention allouée aux propriétaires et **VALIDE** le versement d'une subvention annuelle de 6 000 € au CALM
- **APPROUVE** la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec la Ville de Thionville portant sur le financement des travaux de rénovation urbaine de la Côte des Roses (ANRU II)
- S'agissant des finances :
 - **APPROUVE** le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021/2026

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget Principal et des budgets annexes Zones d'Activité et Eau-Régie ainsi que la nouvelle clé de répartition entre les budgets annexes pour toutes facturations de l'opération à compter du 1er janvier 2022
- **ADOpte** les anticipations sur le budget d'investissement 2022
- **ATTRIBUE** aux Communes, pour l'année 2021, les fonds de concours suivants :
 - 2 065 € à la Commune d'Angevillers, en vue de l'acquisition d'un tableau d'affichage numérique
 - 3 480 € à la Commune de Fontoy, en vue de l'aménagement de l'aire de jeu du quartier Sainte Barbe
 - 580 € à la Commune de Lommerange, en vue de l'acquisition de licence Horizon Cloud
 - 613 € à la Commune de Rochonvillers, en vue de l'acquisition de licence JVS
 - 4 877 € à la Commune de Tressange, en vue de travaux de remplacement du sol du city stade de Bure
 - 19 338 € à la Commune de Yutz, en vue de travaux de réfection du parcours de santé
- **PREND ACTE** du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation
- **APPROUVE** le développement du partenariat avec la Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FNMNS) ainsi que le projet de convention correspondant, et **APPROUVE** l'adhésion au Groupement d'Employeurs du Mouvements Sportif mosellan (GEMS 57) et les engagements afférents
- Concernant le soutien au sport de haut niveau, **DECIDE** l'attribution des subventions et le versement du solde au titre de la saison 2021/2022 :
 - Terville Florange Olympique Club-Volley-Ball (TFOC) en Ligue A féminine (rang 1) et Nationale 2 féminine : **16 250 €**
 - Sporting Club Thionvillois Water-Polo masculin en Nationale 1 (rang 2) : **12 500 €**
 - Yutz Handball Féminin en Nationale 1 (rang 3): **7 500 €**
 - Société de Gymnastique de Yutz : **2 500 €**
 - Tennis Club de Thionville : **3 750 €**
 - Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (ATGRS) : **2 500 €**
- S'agissant de l'événementiel sportif, **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € au Club d'Escalade Evasion de Thionville
- Concernant les pistes cyclables :
 - **APPROUVE** le programme d'itinéraires cyclables intercommunautaires et la programmation 2022 pour un montant estimé à 143 410,30 € HT
 - **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au groupement de commandes permanent ainsi que les modifications correspondantes à apporter à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle
 - **APPROUVE** le projet de travaux communs du groupement de commandes, dont notamment l'aménagement de la Voie Bleue - Moselle Saône à Vélo comprenant principalement une harmonisation / mise aux normes de la signalétique et de la piste, du mobilier et la création d'un tronçon de piste permettant d'assurer la continuité de cette dernière, pour un montant estimé de 330 000 € HT
- S'agissant de l'assainissement, **APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation du collecteur route de Guentrange à Thionville pour un coût estimé à 484 000 HT et **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2022
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan-Rive Droite
- Concernant l'eau :
 - **PREND ACTE** du rapport annuel du service public de l'eau potable au titre de l'année 2020 des syndicats suivants :
 - Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs
 - Syndicat Mixte de Production d'eau potable Fensch-Lorraine (SMFL)
 - Syndicat Eaux et Assainissement de Fontoy-Vallée de la Fensch (SEAFF)

- **ADOPTE** la grille tarifaire des prestations de raccordements au réseau public d'eau potable, à compter du 17 décembre 2021
- Concernant les Ressources Humaines :
 - **DECIDE** de la transformation et de la création de postes
 - **ADOPTE** le nouveau règlement de formation de la Communauté d'Agglomération applicable au 1^{er} janvier 2022
 - **APPROUVE** la mise en œuvre du Plan de formation triennal
 - **PREND ACTE** de l'obligation de mise en œuvre des 1 607 heures et **APPROUVE** le calendrier de mise en œuvre au sein de la Communauté d'Agglomération
 - **DECIDE** de retenir MNT pour la signature de la convention de participation relative au risque Santé, avec effet au 1^{er} janvier 2022 et pour les montants de participation au risque Santé, à compter du 1^{er} janvier 2022
- **APPROUVE** la convention de soutien en faveur de Nord Moselle +

La séance est levée à 20h30.